


**COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE**

ALPES DE HAUTE PROVENCE

Liste des délibérations prises lors du conseil municipal du 30 avril 2026

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Nicolas ROBERTO, Sylvaine JABRE, Léon AUBERT, Jean-Jacques BERTRAND, Sylvie DUMAS, Thierry RIBOULET, Michel FRISQUE, Nathalie SORSANA, Audrey ARNOUX, Elodie JARRY, Théo CHIARAZZO, Anthony RICHAUD.

EXCUSEES : Johanna SEREE, Josepha LEFEBVRE

ABSENT :

SECRETAIRE : Théo CHIARAZZO

Le procès-verbal de la réunion du 30 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Affaire n°1 – Vote des taxes locales 2026 - budget principal. DE 2026-065

Il est proposé de ne pas augmenter le taux des taxes locales pour 2026 :

	Taux 2026
Taxe sur le foncier bâti	37,30 %
Taxe sur le foncier non bâti	40,75 %
Taxe d'habitation	12,13 %

Adopté à l'unanimité

Affaire n°2 – Vote des subventions 2026. DE 2026-066

Il est proposé d'octroyer les subventions aux associations suivantes :

	Propositions
L'AMY	3 000,00 €
Les Petits Simianais	1 550,00 €
Les Riches Heures Musicales	6 500,00 €
Vivre à Simiane	2 000,00 €
Flore à Simiane	1 000,00 €
La Maison de Brian	1 200,00 €
Coopérative scolaire	1 500,00 €
Comité des fêtes	3 000,00 €
Amicale des sapeurs pompiers	250,00 €
total	20 000,00 €

Thibault Dallaporta, Jean-Jacques Bertrand, Thierry Riboulet sortent de la salle au moment du vote car ils sont membres d'une ou plusieurs associations.

Adopté à l'unanimité

Affaire n°3 – Vote du budget 2026 – budget principal. *DE 2026-067*

Il est proposé de voter le Budget principal 2026 en équilibre comme suit :

Section d'investissement : 520 297,30 €

Section de fonctionnement : 1 204 271,49 €

Total des 2 sections : 1 724 568,79 €

Adopté à l'unanimité

Affaire n°4 – Vote du budget 2026 – eau et assainissement. *DE 2026-068*

Il est proposé de voter le Budget eau et assainissement 2026 en équilibre comme suit :

Section d'investissement : 515 927,02 €

Section d'exploitation : 365 898,04 €

Total des 2 sections : 881 825,06 €

Adopté à l'unanimité

Affaire n°5 – Mission d'études pour la mise en conformité administrative de la source de Chavon – choix du bureau d'études. *DE 2026-069*

Dans le cadre de la mise en conformité administrative de la source de Chavon, il est proposé de mandater un bureau d'études qui va constituer :

- le dossier préalable à la visite de l'hydrogéologue agréé,
- l'enquête publique et parcellaire,
- la notification de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique
- la notification de la DUP et la publication

Montant HT : 17 121,50 €

Adopté à l'unanimité

Affaire n°6 – Remplacement des canalisations fuyardes – autorisation de signer le devis. *DE 2026-070*

L'agence de l'eau a octroyé à la commune une subvention de 19 500 € pour financer ces travaux. Le Département ne s'est pas encore prononcé mais il a donné l'autorisation de commencer les travaux.

Montant des travaux : 39 000 € HT

Subvention octroyée par l'agence de l'eau : 19 500 €

Subvention sollicitée au Département : 7 800 €

Adopté à l'unanimité

Affaire n°7 – Voyage scolaire des élèves de classe de 3^{ème} dans le Vercors – participation de la commune. *DE 2026-071*

Il est proposé d'octroyer la somme de 50 € par élève qui participera à ce voyage. (6 élèves Simianais).

Adopté à l'unanimité

Affaire n°8 – Modification des tarifs d'entrée au Château pour 2026. *DE 2026-072*

Il est proposé de fixer à 3,50 € le tarif d'entrée au Château pour les personnes à mobilité réduite, compte tenu du fait que les personnes à mobilité réduite peuvent, dans la majorité des cas visiter l'ensemble du Château. Les agents auront toute latitude pour laisser entrer gratuitement les personnes ayant un fort handicap ne leur permettant pas de faire l'ensemble de la visite.

Adopté à l'unanimité

Affaire n°9 – Création d'un poste pour accroissement saisonnier d'activité au Château. DE 2026-073

Il est proposé de créer un poste à temps complet pour accroissement d'activité saisonnier au Château. Le contrat sera établi en fonction du besoin, en durée et en temps de travail.

Adopté à l'unanimité

Affaire n° 10 – Création d'un poste de chargé de missions pour accroissement d'activité au service administratif. DE 2026-074

Il est proposé de créer un poste à temps complet de chargé de missions pour accroissement temporaire d'activité au service administratif pour une durée de 12 mois, renouvelable 6 mois. Le contrat sera établi en temps de travail en fonction du besoin.

Adopté à l'unanimité

Affaire n°11 – Terrains acquis à Carniol – bail agricole. DE 2026-075

Il est proposé la signature du bail agricole avec M. Vincent Blanc.

Adopté à l'unanimité des votants (Sylvaine Jabre s'abstient).

Affaire n°12 – Modification de la délibération 2026-040 – délégations du conseil municipal au Maire. DE 2026-076

Les services de la Sous-préfecture ont sollicité par courrier que le conseil municipal apporte des précisions sur les délégations consenties au Maire n°15, 16 et 26.

Il est proposé les précisions suivantes en italique :

N° 15 : D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, *dans les zones constructibles de la carte communale*, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

N° 16 : D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants :

-en défense devant toutes les juridictions, y compris en appel et en cassation

N°26° :De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions :

-pour toutes les opérations et projets validés par le conseil municipal

-pour toutes les opérations non validées par le conseil municipal, dans la limite du montant de 50 000 € par subvention sollicitée.

Affaire n°13 - Accueil collectif de mineurs – participation financière des familles au mini-camp. DE 2026-077

Il est proposé de fixer la participation financière des familles à 30 % du prix total de chaque mini-camp.

Adopté à l'unanimité

Affaire n°14 - Modification du nom d'un chemin rural. DE 2026-078

Il est proposé de renommer le chemin rural Bordel en « Bordelo ».

Adopté à l'unanimité

Fait à Simiane la Rotonde, le 7 mai 2026.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

